**REGLEMENT INTERIEUR**

Ce règlement s’applique à toute personne entrant dans le complexe multi activités UP2PLAY.

Le respect de ce règlement permet à chacun d’évoluer dans un environnement confortable, sain et sécurisé. La direction d’UP2PLAY se réserve le droit d’exclure toute personne ne respectant pas ce règlement.

* **Conditions d’accès**

Toute personne désirant entrer dans le complexe UP2PLAY pour y effectuer des activités doit s’acquitter de son droit d’entrée. Ce paiement permet d’accéder aux prestations indiquées sur le billet pour la date prévue.

Les enfants mineurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés d’un adulte. Tout enfant présent dans le complexe doit en permanence être sous la responsabilité et la surveillance d’un adulte.

Tout enfant retrouvé seul ou abandonné sera signalé aux autorités compétentes.

Les boissons et aliments venant de l’extérieur ne sont pas admis dans le complexe UP2PLAY à l’exception des aliments pour bébés. Un service de bar et restauration est prévu et mis à la disposition des clients et accompagnateurs dans le complexe UP2PLAY. Il est précisé à ce titre qu’il est interdit de sortir de l’établissement avec un verre, une bouteille. La consommation d’alcool sur le parking est également strictement interdite.

Il est rappelé que, conformément à la législation en vigueur, la vente d’alcool aux mineurs est strictement interdite.

Il est strictement interdit de fumer dans l’enceinte du complexe UP2PLAY. La cigarette électronique et le vapotage sont également interdits.

Les animaux, à l’exception des chiens guides d’aveugles ou d’assistance, ne sont pas acceptés dans l’enceinte du complexe UP2PLAY.

Pour des raisons de confort et de sécurité, la capacité d’accueil maximale du complexe UP2PLAY est de 788 personnes présentes simultanément. La société UP2PLAY se réserve la possibilité de refuser des entrées si cette limite est atteinte.

* **Règles générales de sécurité**

Les clients et accompagnateurs ne sont pas autorisés à cracher, bousculer, se mettre en danger ou mettre les autres en danger, à faire montre de vulgarité ou de manque de respect tant à l’égard des autres clients et accompagnateurs qu’à l’égard de l’ensemble du personnel du complexe UP2PLAY.

Les enfants mineurs sont sous l’entière responsabilité et surveillance de leurs parents ou de l’adulte accompagnateur.

UP2PLAY décline toute responsabilité en cas de dommages ou accidents.

L’adulte accompagnateur est chargé d’informer l’enfant des diverses consignes de sécurité et de les lui faire respecter.

L’âge et la capacité indiquées pour chaque activité doivent être respectées.

Si un enfant venait à se trouver en difficulté dans l’une des installations ou activités, l’accompagnateur responsable doit prévenir le personnel du complexe UP2PLAY pour qu’il intervienne.

Tout objet pouvant présenter un risque de blessures (lunettes, bijoux, ceintures, écharpes et foulards, pinces à cheveux…) ainsi que tout vêtement comportant des sangles, lacets, cordons ou capuche est interdite à l’intérieur des structures de jeux à l’exception des activités suivantes « Réalité Virtuelle » et « Escape Game ». UP2PLAY met à disposition des casiers avec fermeture à code afin que les utilisateurs puissent y ranger leurs effets personnels.

La société UP2PLAY décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, ou de détérioration des objets appartenant à la clientèle et laissés dans l’enceinte du complexe UP2PLAY (y compris dans les casiers).

La direction ne peut être tenue pour responsable d’un éventuel dysfonctionnement des machines, toutefois elle s’engage à tout mettre en œuvre pour assurer une qualité et un confort de jeu optimal.

Toute dégradation des structures ou installations par un enfant ou un adulte sera faite sous l’entière responsabilité de l’adulte accompagnant ou de l’utilisateur adulte et pourra faire l’objet d’un dédommagement et/ou de poursuites.

Le personnel du complexe UP2PLAY veillera à éviter les consommations abusives d’alcool pour le bien être de la clientèle. De ce fait, il est habilité à refuser de servir tout personne se trouvant dans un état alcoolisé. Le service des consommations s’arrêtera systématiquement trente minutes avant la fermeture de l’établissement.

L’ensemble des consignes évoquées ci-dessus s’appliquent dans l’enceinte du complexe UP2PLAY, dès lors que les utilisateurs ont pénétré à l’intérieur du complexe UP2PLAY, à la fois dans les espaces réservés à chaque activité, que dans les couloirs, voies de circulation, sanitaires, espace d’attente ou de restauration.

* **Règles spécifiques à chaque activité**

**Le règlement intérieur est applicable dans son intégralité. Les consignes additionnelles ci-dessous évoquées concernent les règles propres à chacun des espaces et chacune des activités, proposés :**

* **Trampoline Parc**
	+ Interdit aux enfants de moins de 7 ans
	+ Poids maximum d’une personne : 120kg
	+ Signature d’une décharge de responsabilité obligatoire
	+ Maximum de 70 personnes en simultané
	+ Echauffement collectif obligatoire afin de réduire le risque de blessure
	+ Pour des raisons d’hygiène, l’accès aux trampolines ne peut se faire qu’en portant des chaussettes antidérapantes spécialement prévues à cet effet (ni pieds nus, ni chaussures, tongs ni chaussettes traditionnelles, etc.…), lesquelles peuvent être achetées en même temps que les billets ;
	+ Surveillance assurée par un (ou deux, selon l’affluence) animateurs formés
* **Vague de Surf**
	+ Interdit aux enfants de moins de 7 ans
	+ Poids maximum d’une personne : 120kg
	+ Signature d’une décharge de responsabilité obligatoire
	+ Maximum de 8 personnes par session (4 personnes en simultané sur la vague)
	+ Encadrement de la pratique et surveillance par un animateur formé
	+ Echauffement (pratique progressive en intensité) collectif obligatoire pour réduire le risque de blessure
	+ Vestiaires et douches individuelles à disposition
	+ Maillot de bain obligatoire (disponible à la location) – Serviette obligatoire (disponible à la vente).
	+ Accès au local technique interdit à toute personne étrangère au personnel de UP2PLAY
* **Bowling**
	+ A partir de 3 ans (boules adaptées et « rampes de lancement » prévues pour les plus petits)
	+ Maximum de 8 personnes par piste
	+ Location de chaussures de bowling obligatoire
	+ Pour des raisons d’hygiène le port de chaussettes est obligatoire dans les chaussures de bowling (disponibles à la vente).
	+ Accès au local technique interdit à toute personne étrangère au personnel de UP2PLAY
* **Kids Parc**
	+ Présence d’un adulte accompagnateur obligatoire (+ de 18 ans)
	+ Espace interdit aux enfants de plus de 1.50 m ainsi qu’aux adultes
	+ Maximum de 100 enfants en simultané
	+ Pour des raisons d’hygiène le port de chaussettes est obligatoire (disponibles à la vente)
	+ Il est strictement interdit de grimper sur les filets extérieurs des structures, de monter les toboggans en sens inverse, de sortir les jeux de leurs espaces
* **Escape Game**
	+ A partir de 7 ans avec présence d’un adulte accompagnateur (+ de 18 ans) obligatoire
	+ De 4 à 10 joueurs en simultané
	+ Encadrement assuré par une équipe d’animateurs formés en contact visuel et auditif avec les clients (caméras + micros) tout au long de la partie
	+ Briefing des participants sur les règles de sécurité spécifiques en amont
	+ Mode d’arrêt d’urgence disponible à chaque instant (allumage des lumières de sécurité, ouverture de portes, diffusion d’un message d’urgence indiquant aux participants d’évacuer les lieux).
* **Réalité Virtuelle**
	+ A partir de 10 ans
	+ Maximum de 4 joueurs en simultané
	+ Encadrement assuré par un animateur formé
	+ Attention particulière portée aux clients sujets aux vertiges, malaises ainsi qu’aux novices (pendant les premières minutes de jeu pour ces derniers).

La mise à disposition d’une table de billard est conditionnée par le dépôt obligatoire de la pièce d’identité de l’un des joueurs. Il appartient au client d’en demander la restitution à la fin du jeu.

* **Règles au traitement des données personnelles**

Les clients peuvent accéder à l’ensemble des mentions légales portant sur le traitement de leurs données personnelles en allant sur le site de UP2PLAY via le lien : <https://www.up2play.fr/mentions-legales/>.

Mis à jour le 30 septembre 2022